

Parlement

En tentant de revenir en partie à l'ancienne procédure, nous espérons intéresser davantage de députés à la question des travaux des subsides et permettre aux membres du comité de saisir la Chambre de la question des crédits auxquels ils trouvaient à redire et qu'ils désapprouvaient dans les prévisions budgétaires.

Je tiens à féliciter le député de Calgary-Centre (M. Andre) qui a justement fait cela aujourd'hui. C'est à mon avis la bonne manière de comprendre le rôle du comité permanent et la façon dont devrait fonctionner le système.

Pour en revenir à notre expérience, nous nous y sommes livrés pour la première fois en octobre 1974 et l'avons prolongée jusqu'à la fin de la deuxième session de la présente législature en 1976. L'expérience ne se poursuivit pas à cause de la mauvaise volonté des députés d'en face. D'accord, la procédure en usage pour les travaux des subsides présente encore des lacunes, mais c'est ignorer les faits que de soutenir qu'elle est encore moins efficace que l'ancienne.

Je n'étais pas là quand le député du Yukon est arrivé à la Chambre en 1957, mais je siège ici depuis 1963 et je sais comment les choses se passaient dans le bon vieux temps et comment fonctionnait le bon vieux système. Comme j'étais ici et que j'ai bien connu l'ancien système, je puis dire qu'il suscitait chez nos vis-à-vis le même mécontentement que le système actuel. Je soupçonne que cette amertume n'a rien à voir avec notre façon de procéder pour adopter les subsides. Cela tient plutôt au fait qu'il y a de chaque côté de la Chambre deux groupes de députés qui se font face. D'ailleurs, après la piètre figure qu'ils ont faite aujourd'hui, il est évident que les députés d'en face demeureront à leur place.

M. Paproski: C'est ce que vous pensez.

M. Reid: Le système actuel prévoit pour l'étude des subsides un échéancier qui nous donne tout le temps voulu. Toutefois, les députés doivent se préparer et s'organiser. S'ils se présentent aux comités sans s'être préparés au préalable, ils n'obtiendront aucun résultat. Il me semble que dans ces conditions, ils ne devraient pas se plaindre du système. Ce qu'il nous faut vraiment étudier, selon moi, c'est l'attitude des députés face à cette instance et à leur travail.

Je n'éprouve aucune sympathie pour les députés qui prétendent ne pas pouvoir se préparer convenablement faute de personnel et d'installations. J'aimerais passer brièvement en revue quelques-uns des changements qui se sont produits depuis mon arrivée ici en 1963. Personne ne dira que je suis un vieillard, ce qui prouve à quel point le personnel et les services ont été améliorés par les gouvernements libéraux depuis 1963. La liste que je suis sur le point de vous donner n'est pas exhaustive, et de loin. Je suis arrivé ici à Ottawa en 1963 en qualité d'adjoint d'un ministre. Deux ans plus tard, j'étais élu à la Chambre. A l'époque, deux députés se partageaient un bureau muni d'un seul téléphone. Ils avaient une secrétaire, qui occupait un bureau séparé, et accès aux services d'un groupe sténodactylo.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une machine à écrire et un groupe sténodactylo, pas de bureau.

M. Reid: En effet, le député de Winnipeg-Nord-Centre a tout à fait raison quand il dit qu'il y avait une machine à écrire pour deux dactylos.

A cette époque, les députés devaient payer leurs appels interurbains, ils n'avaient pas de billet d'avion hebdomadaire ni de laissez-passer pour se rendre chez-eux comme aujourd'hui. La bibliothèque du Parlement avait à peine un embryon de service de recherches, et il n'y avait pas d'argent pour financer les recherches des caucus et le personnel de recherche des chefs des partis. C'était ça le bon vieux temps, et si les députés d'en face veulent y revenir, peut-être devrions-nous y songer. J'ai l'impression qu'ils se sentiraient fort mal à l'aise dans une telle situation, car ils ne seraient pas en mesure d'assumer leurs fonctions aussi bien qu'ils le font aujourd'hui.

Mlle Bégin: D'épaisses ténèbres.

M. Reid: Le ministre dit «d'épaisses ténèbres». Peut-être a-t-il un petit clair de lune à la suite de ces améliorations.

Aujourd'hui, la plupart des députés disposent à Ottawa de deux secrétariats et de trois secrétaires. Selon les nouveaux règlements que vient de proposer le comité des services aux députés et qui ont été approuvés par le comité de l'économie interne, les députés peuvent maintenant s'adjoindre des chercheurs et utiliser comme ils l'entendent le personnel dont ils disposent. Les députés se voient maintenant accorder un budget fixe, idée dont certains d'entre nous parlaient déjà en 1966.

A mon avis, la Bibliothèque nous offre un service de recherche qui est toujours bon, parfois excellent. Les services de recherches des caucus fournissent aux députés des documents fort utiles, sur un plan plus partisan. Si l'on ajoute à cela les possibilités nettement accrues qu'ont les députés de se déplacer, de communiquer et d'être à la disposition de leurs commentants—améliorations qui ont toutes été apportées par les gouvernements libéraux depuis 15 ans—les députés sont difficilement excusables de ne pas assister aux séances ou d'y être mal préparés. C'est encore une question d'attitude. Fournir des moyens d'examiner minutieusement les faits et gestes du gouvernement dépasse de beaucoup les procédures prévues relativement aux subsides.

Comme je l'ai déclaré tout à l'heure en réponse à une intervention du député du Yukon, les députés redécouvrent le rapport du vérificateur général une fois par an au moment de sa publication. Les députés doivent savoir naturellement que c'est l'actuel gouvernement qui a fait adopter la loi sur le vérificateur général qui a grandement accru les pouvoirs du titulaire de cette charge. Nous avons également adopté la loi relative au contrôleur général afin de faire suivre d'encore plus près les activités du gouvernement.

● (1612)

Au fond, ces mesures ont été prises parce que le gouvernement considérait les députés d'en face comme incapables de manifester un intérêt suffisant pour le contrôle des dépenses de l'État. Nous avons en fait opté pour une solution bureaucratique à ce qui aurait dû en réalité s'inscrire dans un cadre strictement politique.